**Orientation pour les médecins, psychologues et infirmier∙e∙s**

Thérapie brève pour patient∙e∙s après une tentative de suicide

ASSIP et ASSIP Home Treatment

***Attempted Suicide Short Intervention Program***

La thérapie brève ASSIP est recommandée de manière systématique **à tou∙te∙s les patient∙e∙s** qui ont fait une tentative de suicide. Elle **ne remplace pas** une thérapie à long terme, mais constitue **une offre clinique spécifique** visant à clarifier le contexte du comportement suicidaire et à élaborer des mesures de prévention d'autres crises suicidaires. La thérapie brève ASSIP a pour objectif de réduire le risque d'autres actes suicidaires.

**Déroulement**

* **Première consultation : entretien narratif.** La personne concernée raconte l'histoire de sa tentative de suicide avec ses propres mots. L'interview est enregistré en vidéo. La personne reçoit des documents écrits sur le thème du vécu et du comportement suicidaire (psychoéducation).
* **Deuxième consultation : vidéo playback.** L'interview enregistré est visionné avec la personne concernée. Les processus qui précèdent une crise suicidaire sont clarifiés ensemble, les signes d'alerte sont mis en évidence et des stratégies sont élaborées.
* **Troisième consultation : conception de cas du comportement suicidaire.** Le contexte de la crise suicidaire, les objectifs thérapeutiques à long terme, les signaux d'alarme et un plan de crise personnel sont retravaillés ensemble et consignes par écrit.
* **Ensuite : prise de contact par courrier.** De la part du / de la thérapeute, tous les trois ou six mois pendant deux ans.

**ASSIP Home Treatment** En plus de la consultation à la Murtenstrasse 21 à Berne, il existe également une offre de recevoir le traitement ASSIP à domicile.

Cela permet d'aller chercher des patient∙e∙s à mobilité réduite, qui ont des doutes et qui vivent des circonstances qui rendent difficile l'accès à une consultation psychiatrique. Les séances ont lieu chez le / la patient∙e ou, par exemple, chez le / la médecin de famille, le / la psychologue ou le / la psychiatre, un∙e autre professionnel∙le de la santé de confiance ou un membre de la famille.

**Pour plus d'informations**, consultez le site [www.assip.org](http://www.assip.org). Des réponses aux questions fréquemment posées, vous les trouvez dans nos FAQs sous <http://www.assip.org/faq>.

**Critères d'exclusion** : patient∙e∙s psychotiques ou détenu∙e∙s, pas de langues étrangères.

**Inscription:**

* En ligne sous www.assip.org/anmeldung-und-flyer/.
* Veuillez envoyer le document «3.1\_ASSIP HT\_formulaire d'inscription des patient\_e\_s» par e-mail à notre service de planification des rendez-vous empfangmu21@upd.ch ou assip@hin.ch.
* Veuillez déjà remettre au / à la patient∙e le flyer avec l'information sur le traitement.
* Nous prenons ensuite contact avec vous et le / la patient∙e.

**N'hésitez pas à nous contacter si vous avez d'autres questions :**

**Dr phil. Anja Gysin-Maillart, anja.gysin@upd.unibe.ch**

Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Psychologue en chef, Clinique universitaire de psychiatrie et de psychothérapie Berne, co-autrice de la thérapie brève ASSIP

**Prof. Dr med. Sebastian Walther**

Médecin-chef et directeur adjoint de la Clinique universitaire de psychiatrie et psychothérapie Berne

**Elisabeth Albertson,** **elisabeth.albertson@upd.unibe.ch**

Coordinatrice du projet ASSIP Home Treatment